

Candidats internationaux

Informations générales sur les postes proposés

CCAMLR

La Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CAMLR) est un traité international qui a été adopté lors de la Conférence sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique qui s'est déroulée à Canberra, en Australie, du 7 au 20 mai 1980.

Son adoption représente une réponse multilatérale aux préoccupations concernant les dégâts que pourrait occasionner la hausse des captures de krill non réglementées dans l'océan Austral sur les écosystèmes marins de l'Antarctique, notamment à l'égard des oiseaux de mer, phoques, cétacés et poissons dont l'alimentation repose sur le krill.

Conservation des ressources marines

La Convention CAMLR s'applique à toutes les populations de poissons, mollusques, crustacés et oiseaux de mer rencontrés au sud de la convergence antarctique (la [zone de la Convention](#)). Les ressources marines gérées par la CCAMLR excluent spécifiquement les cétacés et les phoques, lesquels font l'objet d'autres conventions – à savoir, la [Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine](#) et la Convention pour la protection des phoques de l'Antarctique.

La Commission,

La [Commission](#) se réunit chaque année pour, entre autres, adopter des [mesures de conservation](#) et prendre des décisions concernant les activités de pêche à l'intérieur de la zone de la Convention. Elle s'appuie sur deux comités permanents, l'un sur la mise en œuvre et le respect de la réglementation et l'autre sur l'administration et les finances.

Le Comité scientifique

Le Comité scientifique se réunit également chaque année et présente des avis scientifiques à la Commission. Il s'appuie sur un certain nombre de groupes de travail constitués d'experts qui réalisent des études scientifiques détaillées sur les pêcheries de la CCAMLR et sur l'impact de la pêche sur l'écosystème de l'Antarctique.

Le secrétariat

Localisation

Le secrétariat de la CCAMLR est situé à Hobart (Tasmanie), en Australie. Son siège, sis [181 Macquarie Street](#), occupe un bâtiment historique datant de 1842, connu localement comme l'ancienne école Hutchins.

Fonctionnement

L'[accord de siège entre la Commission et le Gouvernement de l'Australie](#) décrit la relation entre la Commission et le gouvernement australien concernant les opérations de la CCAMLR en Australie.

Le gouvernement australien, avec celui de l'État tasmanien, mettent des bureaux à la disposition du secrétariat.

La Commission approuve un budget annuel, compte tenu des avis du comité permanent sur l'administration et les finances ; la gestion du budget est régie par le [règlement financier](#).

Fonctions

Le secrétariat apporte son soutien aux réunions ordinaires et aux activités journalières de la Commission et du Comité scientifique décrites dans le texte de la Convention. Entre autres, il :

- facilite la communication avec les [Membres](#) et entre eux
- produit et distribue les [Publications](#)
- reçoit et gère les [données scientifiques de la CCAMLR](#)
- gère le [système de documentation des captures \(SDC\)](#), et
- surveille le respect des [mesures de conservation](#) et autres décisions de la Commission

Plan stratégique

Le [plan stratégique du secrétariat de la CCAMLR \(2019–2022\)](#) donne des précisions sur la vision, la mission et les buts du secrétariat, ainsi que sur les rôles et responsabilités de ce dernier.

De plus, le plan stratégique présente dans ses grandes lignes les services fournis par le secrétariat aux Membres et aux parties prenantes et sert de base à l'évaluation périodique de la performance du secrétariat, notamment par les Membres.

La [structure](#) du secrétariat est à la base de la mise en œuvre du plan stratégique et des prestations de service du secrétariat.

Informations sur le poste

Pour des informations sur le poste à pourvoir, telles que la description de poste et les critères de sélection, cliquer sur [ici](#).

Centre des données de la CCAMLR

Le centre des données de la CCAMLR se compose du personnel engagé dans la gestion des données et provenant de quatre sections différentes du secrétariat de la CCAMLR. Il coordonne et gère les données de la CCAMLR et les processus de données des différents pôles du secrétariat. Les postes actuellement à pourvoir font partie du centre des données. Pour d'autres informations concernant le centre des données, cliquer sur [ici](#).

Salaire

Au sein du secrétariat, les salaires du personnel international sont fonction des [barèmes](#) des salaires fixés par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Le responsable des données scientifiques et l'administrateur des données de suivi et de conformité des pêcheries sont placés au grade professionnel 2 de ce barème salarial. Les barèmes des salaires étant calculés en USD, ils font l'objet d'un ajustement occasionnel lié au taux de change fourni par la CFPI et à une indemnité de poste.

Pour d'autres informations sur les indemnités de poste, voir la [brochure de la CFPI sur les salaires et indemnités](#). L'annexe II de la brochure donne des exemples de la façon dont sont appliqués les indemnités de poste.

Les barèmes sont mis à jour en janvier chaque année. Les postes bénéficient par ailleurs d'une augmentation annuelle à la date anniversaire de l'entrée en fonction.

Traitement fiscal pour les cadres professionnels internationaux

Conformément aux directives de la [CFPI](#) (page 1), les salaires des cadres professionnels sont soumis à l'imposition du personnel (SAL) qui est une forme d'impôt interne administré par la CCAMLR. Les cadres professionnels employés par la CCAMLR n'ont pas d'autres obligations fiscales liées à leurs salaires issus de la CCAMLR. Si la personne nommée est un résident ou citoyen australien, la CCAMLR se charge de la différence entre le SAL et l'impôt exigible en Australie (uniquement sur le salaire payé par la CCAMLR).

Les employés de la CCAMLR titulaires d'un visa diplomatique sont exonérés de l'impôt australien sur la part de leurs revenus totaux liée à la CCAMLR. D'autres informations sur le système fiscal en Australie seront fournies aux candidats retenus dès leur entrée en fonction.

Indemnités

Les cadres professionnels employés par la CCAMLR bénéficient, le cas échéant, des indemnités suivantes :

- Allocation logement
- Frais de voyage
- Prime d'installation
- Frais de déménagement et d'expédition d'effets personnels
- Congé dans les foyers
- Voyage de visite familiale
- Prime de rapatriement
- Capital décès

Les indemnités ci-dessus sont versées conformément aux dispositions indiquées dans la [brochure de la CFPI](#) et aux occasionnelles mises à jour.

Les indemnités suivantes sont définies dans la [brochure de la CFPI](#) et le [statut du personnel de la CCAMLR](#):

- Prestations familiales
- Indemnité pour frais d'études
- Indemnité de cessation de service.

Superannuation (retraite)

En tant qu'organisation internationale domiciliée en Australie, la CCAMLR reconnaît le régime de retraite australien et contribue à une caisse de retraite pour son personnel. Pour les cadres professionnels, cette contribution à la caisse de retraite est versée en application des directives de la CFPI qui prévoient actuellement un taux de 23,7 pour cent en tant que [rémunération considérée aux fins de la pension](#), dont les deux-tiers sont payés par la CCAMLR et le tiers restant par le membre du personnel.

Avantages

La CCAMLR prévoit 30 jours de congés annuels ainsi que plusieurs autres droits à congé. Ces catégories de droits sont spécifiquement couvertes dans le [statut du personnel](#).

Visas

Les cadres professionnels internationaux sont des ressortissants d'un pays qui est [Membre](#) de la CCAMLR. Le cas échéant, la CCAMLR sponsorise le candidat retenu pour qu'il obtienne le visa diplomatique nécessaire. Chaque [personne à charge](#) qui voyage avec le membre du personnel se voit attribuer un visa. La procédure de demande de visa sera expliquée aux candidats retenus.

Vivre à Hobart

Hobart, capitale de la Tasmanie qui le seul état insulaire australien, est la deuxième capitale ayant été établie en Australie (Après Sydney). Elle est située à quelque 500 km de Melbourne, et depuis son aéroport, on peut rejoindre en vols directs Melbourne, Sydney, Brisbane, Adélaïde et Perth. Par ailleurs, dans la ville de Devonport, il existe [un service de ferry](#) qui relie le nord de la Tasmanie à Melbourne.

Située dans un paysage pittoresque, la ville de Hobart est chargée de contrastes, mêlant patrimoine, paysage et culture. Elle se niche au cœur des contreforts de kunanyi/Mt Wellington et allie le charme du patrimoine architectural avec un style de vie moderne dans un cadre d'une beauté exceptionnelle. Hobart est entourée de forêts, mais aussi située à l'entrée du fleuve Derwent et de nombreuses plages bordent les rives de ce fleuve jusqu'à l'estuaire et au-delà.

Pour d'autres informations sur la vie à Hobart et en Tasmanie, voir les sites dédiés :

- www.discovertasmania.com.au/
- www.movetotasmania.com.au/start-here/
- www.australia.com/en/places/hobart-and-surrounds/guide-to-hobart.html
- <https://en.wikipedia.org/wiki/Hobart>
- www.hobartcity.com.au/Home.

Météo

Hobart jouit d'un [climat océanique](#) doux et tempéré.

Quelques statistiques météorologiques :

Hobart La météo en un coup d'œil	Été	Automne	Hiver	Printemps
	déc.–févr.	mars–mai	juin–août	sept.–nov.
Une journée très chaude (°C)	34°	28°	21°	28°
Temp. moyenne de jour (°C)	21°	17°	12°	17°
Temp. moyenne de nuit (°C)	12°	9°	5°	8°
Jours pluvieux	34	37	44	45
Précipitations (mm)	150	150	150	175
Humidité	55%	59%	64%	56%
Heures de soleil par jour	7	6	4+	6

La température la plus élevée jamais relevée à Hobart est de 41,8 (°C) et la plus froide de -2,8 (°C). Pour d'autres renseignements sur le climat, voir le [Bureau de météorologie](#) australien.

Hébergement

Pour un tableau du marché actuel de l'immobilier, tant en matière d'acquisition que de location, voir les sites :

- www.realestate.com.au/neighbourhoods/hobart-7000-tas
- www.domain.com.au
- www.themercury.com.au/real-estate.

Pour acheter un bien immobilier résidentiel en Australie, des conditions spécifiques fixées par le [gouvernement australien](#) doivent être remplies. Une demande doit notamment être faite auprès du *Foreign Investment Review Board* (agence australienne d'examen des investissements étrangers). En outre, il n'est pas forcément possible d'emprunter auprès des banques australiennes lorsque l'on dépend d'un visa diplomatique tels que celui dont bénéficient les cadres professionnels internationaux de la CCAMLR. Avant d'envisager d'acheter un bien immobilier, il convient de s'informer avant de partir en Australie. La CCAMLR peut faciliter la prise de contact avec certaines banques australiennes.

Santé

La CCAMLR étudie actuellement plusieurs polices d'assurance santé pour les membres du personnel international et les personnes à charge n'ayant pas droit aux services publics. La CCAMLR subventionnera les primes d'assurance. D'autres informations seront fournies aux candidats retenus.

Secteur bancaire

La banque du Commonwealth (*Commonwealth Bank*), principale institution bancaire de la CCAMLR, fournit des conseils pour les nouveaux arrivants :

- www.commbank.com.au.

Les autres grandes banques en Australie, [Westpac](#), [National Australia Bank](#) et [ANZ](#), fournissent des informations similaires. Des banques internationales telles que HSBC sont présentes en Australie, mais il n'y a pas d'agence en Tasmanie.

Scolarité

En Tasmanie, les établissements scolaires sont excellents, qu'ils soient préscolaires, primaires ou secondaires. Avec un visa diplomatique, les enfants à charge paient les mêmes frais de scolarité qu'un enfant australien dans une école primaire ou secondaire. Les écoles d'État assurent un enseignement de haut niveau. Pour cette raison, la CCAMLR n'offre pas d'indemnité scolaire pour ces années de scolarité. Pour d'autres informations sur le sujet voir le [statut du personnel](#).

En revanche, la CCAMLR fournit une aide financière pour les études universitaires des personnes à charge ; le [statut du personnel](#) contient des informations sur le sujet.

Quelques sites d'intérêt :

- https://en.wikipedia.org/wiki/Education_in_Tasmania
- www.movetotasmania.com.au/schooling-and-childcare-in-tasmania/
- <https://study.tas.gov.au/study/government-schools/>
- https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_schools_in_Tasmania

Le droit de travailler pour les personnes à charge

Les personnes à charge des cadres professionnels internationaux de la CCAMLR ont le droit de travailler.

La CCAMLR est tenue, au nom de la personne à charge, de notifier au ministère des affaires étrangères et du commerce [Department of Foreign Affairs and Trade \(DFAT\)](#) son intention de commencer un emploi. La personne à charge doit s'engager à :

- S'acquitter des impôts australiens sur les revenus perçus
- Ne pas quitter le domicile conjugal
- Renoncer à son immunité, si nécessaire dans le cas d'un problème lié au travail.

Si une personne à charge souhaite un deuxième ou un nouvel emploi, la CCAMLR est tenue de soumettre une nouvelle notification.

Si l'activité est bénévole, la CCAMLR n'est pas tenue de solliciter l'accord préalable du ministère DFAT. En revanche, une levée d'immunité diplomatique pourrait être demandée.

Achat de véhicule

Un cadre professionnel international, qui n'est ni ressortissant australien ni résident permanent en Australie, peut acquérir un véhicule en exonération des droits et taxes applicables dans le pays.

La procédure d'achat d'un véhicule dans le cadre de ce privilège est décrite dans les [directives](#). Les candidats retenus peuvent contacter la CCAMLR pour obtenir d'autres renseignements sur la question. Pour effectuer ce type d'achat, il faut être en Australie.